

BRUXELLES PATRIMOINES



Numéro spécial
Journées du Patrimoine
Septembre 2018 | N° 028

Dossier **LE PATRIMOINE C'EST NOUS !**

LA GRAND-PLACE DE BRUXELLES

VINGT ANS D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL !

ISABELLE LEROY

HISTORIENNE DE L'ART, DIRECTION DES MONUMENTS ET SITES
POINT FOCAL UNESCO - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Logo UNESCO inséré dans les pavés de la rue des Harengs à l'entrée de la Grand-Place (I. Leroy, 2018 © BUP/BSE)

La Convention du Patrimoine mondial de l'Unesco de 1972 a pour objectif majeur d'identifier, protéger, conserver, présenter et transmettre aux générations futures l'exceptionnel patrimoine mondial culturel et naturel. Toutefois, et sans doute à cause des multiples changements institutionnels touchant les compétences culturelles et patrimoniales, la Belgique a attendu 1996 pour ratifier cette convention phare de l'Unesco et introduire, dans la foulée, trois dossiers de candidature pour une reconnaissance sur la très prisée Liste du Patrimoine mondial.

En 1998, une première série de candidatures rassemblait des sites emblématiques des trois Régions compétentes en matière de patrimoine immobilier : pour Bruxelles, le site historique de la Grand-Place, pour la Flandre, une sélection de treize béguinages et, pour la Région wallonne, les quatre ascenseurs à bateaux du canal du Centre et leur site, La Louvière et Le Rœulx, fleuron du patrimoine industriel wallon. Ces trois sites sont inscrits depuis lors sur la Liste du Patrimoine mondial.

Depuis ces premières inscriptions, vingt années se sont écoulées. La Liste du Patrimoine mondial compte désormais, pour la Belgique, treize inscriptions dont deux supplémentaires concernent la Région bruxelloise, à savoir d'une part, l'ensemble formé par les quatre habitations majeures de l'architecte Victor Horta¹, reconnu en 2000 et d'autre part, depuis 2009, le Palais Stoclet de Josef Hoffmann. On compte, en outre, seize inscriptions sur la liste indicative² dont trois bruxelloises, toutes inscrites en avril 2008, à savoir : les passages de Bruxelles - Galeries royales Saint-Hubert, le Bloemenwerf au sein de l'œuvre architecturale d'Henry van de Velde et le Palais de Justice de Bruxelles. Du côté du patrimoine naturel, la

forêt de Soignes, répartie sur les régions flamande, bruxelloise et wallonne, a été reconnue, en juillet 2017, au Patrimoine mondial de l'Unesco.

L'anniversaire des vingt ans d'inscription de la Grand-Place à l'Unesco nous donne l'opportunité de dresser un bilan des multiples actions réalisées par la Région de Bruxelles-Capitale, le plus souvent en collaboration avec la Cellule Patrimoine historique de la Ville de Bruxelles, pour améliorer la connaissance et la protection de ce joyau architectural et le projeter vers l'avenir.

UN CADRE NORMATIF ÉVOLUTIF

En 1996, les reconnaissances belges à l'Unesco étaient surtout perçues comme honorifiques. Elles visaient à faire reconnaître et à renforcer la protection patrimoniale de ces biens qui, chacun d'une manière très différente, témoignaient du génie créateur, d'échange d'idées et d'influences et répondaient aux critères suffisants d'authenticité et d'intégrité exigés par la Convention. Depuis, le cadre normatif de l'Unesco, guidé par les grandes transformations de la société, a connu des évolutions qui nous obligent également à adapter notre approche et évoluer vers une vision du patrimoine plus inclusive et plus dynamique que par le passé.

En vingt ans, pour tenter de répondre aux défis nouveaux tel que le changement climatique, la mondialisation, les destructions volontaires du patrimoine liées aux conflits ou à l'urbanisme, face au nombre grandissant de biens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial mais aussi sur la Liste du Patrimoine en péril, les exigences liées à la mise en œuvre de la Convention de 1972 se sont précisées surtout en matière de gestion, non seulement des biens inscrits,

mais aussi de leur zone tampon et abords. Tirant un enseignement des rapports périodiques auxquels les États-Parties à la Convention doivent se soumettre tous les sept ans et qui font le bilan sur la mise en œuvre de la Convention et examinent l'état de conservation des éléments inscrits, le Comité du Patrimoine mondial a pris conscience de la nécessité de conserver le patrimoine dans un environnement durable, de veiller à ce que la Liste du Patrimoine mondial soit crédible, pertinente et reflète une sélection représentative des sites les plus exceptionnels au monde tout en proposant un modèle qui demeure transparent, équitable, responsable et efficace dans un monde en changement permanent.

À l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention, les efforts de l'institution se sont focalisés sur le thème du patrimoine mondial en péril, du développement durable et du rôle des communautés locales, reconnaissant le rôle essentiel que détiennent ces dernières dans le maintien et la gestion des sites patrimoniaux qui doivent à la fois leur être utiles et contribuer au développement durable. L'Unesco s'est, dès lors, doté de nouveaux outils référentiels dont le « Plan d'action stratégique pour la mise en place de la Convention du patrimoine mondial 2012-2022 » et le « Plan d'Action pour l'Europe d'Helsinki »³. Ces outils ont comme objectifs principaux de maintenir la valeur universelle exceptionnelle de tous les biens du patrimoine mondial; de veiller à ce que la protection et la conservation du patrimoine tiennent compte des besoins actuels et futurs en termes d'environnement, de société et d'économie tout en impliquant les communautés dans les processus et bénéfices.

Dès 2008, la conséquence la plus visible de ces nouvelles exigences a été l'intégration obligatoire de

plans de gestion dans les candidatures de nouveaux biens au Patrimoine mondial et l'ajout dans les « Orientations » du processus de « suivi réactif » des projets touchant les biens ou leur zone tampon, puis la vérification systématique des données cartographiques et la rédaction à posteriori de déclaration de valeur exceptionnelle universelle

précisant les motifs et critères précis des inscriptions pour les biens qui n'en possédaient pas.

Ces recommandations ont effectivement concerné la Grand-Place de Bruxelles pour laquelle, dans la foulée de son premier rapport périodique, une « déclaration de valeur universelle exceptionnelle » (voir encadré)

a été rédigée et suivie d'un Plan de Gestion élaboré en 2012 par la Ville de Bruxelles en collaboration étroite avec la Direction des Monuments et Sites (DMS). En outre, quelques cas de dossiers d'urbanisme problématiques et risquant d'être contraires aux objectifs de protection des biens et de leur environnement ont été transmis à l'Unesco pour analyse.

.....

DECLARATION DE VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (2013)

Brève synthèse

La Grand-Place de Bruxelles, dont les premières mentions remontent au XII^e siècle, réunit autour d'une place de marché pavée, de forme rectangulaire, des édifices emblématiques des pouvoirs municipaux, ducaux et les anciennes maisons des corporations. Joyau d'architecture, elle s'impose comme un exemple exceptionnel et très réussi du mélange éclectique des styles architecturaux et artistiques de la culture occidentale, qui illustre la vitalité de cet important centre politique et commercial.

La Grand-Place témoigne particulièrement des succès de Bruxelles, ville marchande du nord de l'Europe qui, à l'apogée de sa prospérité, se releva du terrible bombardement infligé par les troupes de Louis XIV en 1695. En effet, détruit en trois jours, le cœur de la cité médiévale fera l'objet d'une campagne de reconstruction, réalisée sous le contrôle du magistrat de la Ville, spectaculaire à la fois par la rapidité de sa mise en œuvre, par sa richesse ornementale et par sa cohérence architecturale. Dans sa forme, la Grand-Place est toujours le reflet fidèle de la place détruite par l'artillerie française et témoigne

toujours des intentions symboliques du pouvoir et de la fierté des bourgeois bruxellois qui ont choisi de recréer leur ville dans son état antérieur plutôt que de la reconstruire dans le style contemporain, tendance couramment observée ailleurs.

Fleuron du gothique brabançon, l'hôtel de ville, dont le beffroi magnifie la présence, constitue le monument le plus emblématique de la place. Érigé au début du XV^e siècle, l'édifice, qui échappa en partie au bombardement, connut au fil du temps plusieurs transformations. Son programme ornemental est largement redevable aux campagnes de restauration menées à la fin du XIX^e siècle. Lui faisant face, la Maison du Roi, reconstruite dans le courant historiciste, s'intègre parfaitement à l'ensemble. Son élévation se réfère à l'édifice de style gothique antérieur au bombardement et témoigne remarquable-

ment des idéaux de la conservation contextuelle des monuments prônés au XIX^e siècle. La Maison du Roi est occupée depuis plusieurs décennies par le Musée de la Ville. De part et d'autre de ces monuments, symboles de l'autorité publique, les maisons de la place étaient occupées par les puissantes corporations. Toutes différentes mais construites dans un délai très court, elles illustrent remarquablement l'architecture baroque de la fin du XVII^e siècle, avec un traitement singulier des pignons et des décors, tantôt chantournés, tantôt plus classiques. Chaque maison possède un nom et des attributs spécifiques, rehaussés d'or, qui évoquent le statut de ses occupants. Il est intéressant de noter qu'il s'agit d'un rare exemple de place qui n'abrite aucune église ou autre lieu de culte, ce qui souligne le caractère marchand et administratif du lieu.



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



La Grand-Place de Bruxelles inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1998

Critère (ii) : La Grand-Place est un exemple exceptionnel du mélange éclectique et très réussi des styles architecturaux et artistiques caractéristiques de la culture et de la société de cette région.

Critère (iv) : Par la nature et la qualité de son architecture et sa valeur remarquable, la Grand-Place illustre remarquablement l'évolution et les succès d'une cité marchande du nord de l'Europe à l'apogée de sa prospérité.

Intégrité

La Grand-Place de Bruxelles remplit les conditions d'intégrité tant en termes d'implantation, de dimension, de fonction, que d'expression architecturale.

Au cours des siècles, la place a conservé sa forme, sa cohérence et les attributs, pour l'essentiel gothiques ou baroques, qui la caractérisent. Elle est toujours le reflet du *Marché Bas* tel que reconstruit à la fin du XVII^e siècle, et témoigne de la volonté des autorités de préserver l'harmonie de la place lors de la campagne de reconstruction rapide qui suivit l'effroyable bombardement de 1695, afin qu'elle recouvre sa forme et sa splendeur. Ces mêmes priorités s'imposeront lors des campagnes de restauration organisées par la Ville dès 1840 dans le style historiciste et lors d'opérations plus récentes. L'hôtel de ville abrite toujours une partie importante des services municipaux. Magnifié par son beffroi, il constitue l'élément le plus emblématique de la place, dominant le paysage de la ville basse. Si elles ont changé de fonction et ont souvent été transformées en commerces, les anciennes maisons des corporations conservent, du moins en façade, leurs attributs architecturaux spécifiques de style Renaissance ou baroque. Le

degré de conservation des structures d'origine à l'intérieur des différentes maisons est très variable. Dans certains cas, presque aucun changement n'y a été apporté depuis le XVIII^e siècle, tandis que d'autres ont fait l'objet d'une conversion ou d'une modernisation plus radicale. La Grand-Place et ses immeubles bénéficient tous d'une protection patrimoniale qui garantit le maintien de leur intégrité.

La dimension de la Grand-Place étant par définition limitée, ses abords immédiats, correspondant à la ville basse historique, ont été inclus dans la zone tampon. Ce périmètre également dénommé « îlot sacré » a une fonction d'approche du bien. Sa morphologie médiévale est en partie conservée, mais plusieurs îlots ont toutefois été transformés aux XIX^e et XX^e siècles. Certains intègrent des monuments importants, telles les Galeries royales Saint-Hubert (arch. A. Cluysenaar-1847), la galerie Bortier (arch. A. Cluysenaar-1848), la Bourse de Bruxelles (arch. L.P. Suys), dont l'aménagement est contemporain de celui des boulevards centraux et des campagnes du voûtement de la Senne, et d'assainissement et d'embellissement de la Ville vers 1870. Cette zone est soumise à de fortes pressions commerciales et touristiques, et nécessite une attention particulière afin que son tissu urbain historique et ses caractéristiques architecturales soient préservés.

Authenticité

L'authenticité de la Grand-Place, dont les références les plus anciennes remontent au XII^e siècle, est indéniable. Évaluant au cours des siècles et reconstruite après le bombardement de 1695, la Grand-Place conserve sa forme depuis trois siècles, pratiquement sans changement aucun.

L'authenticité de l'hôtel de ville, qui conserve des composants de l'époque gothique et du XVIII^e siècle intacts et bien visibles, est établie tant en termes de matériaux que de style et de fonction. La plupart des bâtiments individuels autour de la place conservent leur authenticité dans un degré similaire, bien que l'intérieur de certains ait été radicalement modifié. Si la période de référence principale de la place est la fin du XVII^e siècle, la notion d'authenticité doit également être examinée au regard des campagnes de restauration historicistes, entamées à la fin du XIX^e siècle et qui, sur base de documents historiques, s'attachèrent à renforcer la cohérence de l'ensemble et sa richesse ornementale. La statuaire de l'hôtel de ville et ses décors intérieurs furent recomposés à cette époque. C'est aussi dans ce contexte qu'il faut appréhender la démolition et la reconstruction de la Maison du Roi, qui se dresse à l'emplacement de l'ancienne Halle au pain et de plusieurs maisons restaurées à cette époque, en se basant sur les documents historiques et particulièrement sur les gravures de F. J. De Rons de 1737. Les parements de pierre en grès gréseux de Gobertange (ou bruxellien) ou en pierre d'Euville, les ornements sculptés et les menuiseries ont généralement été refaits dans ce contexte en tenant compte des matériaux et formes d'origine. Depuis l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, des études morphologiques de chaque maison ont été réalisées par la Ville et des mesures de protection complémentaires ont été prises afin d'assurer la préservation des structures et parties intérieures anciennes des édifices. L'assise pavée de la Grand-Place a également fait l'objet d'une protection légale spécifique.



Les Maisons *Le Cygne* et *l'Étoile* après leur restauration en 2014 (A. de Ville de Goyet © BUP/BSE).

LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE AUTOUR DE LA GRAND-PLACE

Pour le secteur du patrimoine, l'inscription de la Grand-Place n'a pas été une fin en soi mais plutôt le début d'une nouvelle aventure. Beaucoup d'actions ont été menées et continuent de l'être pour renforcer la connaissance, la préservation, la gestion du site.

L'ensemble des immeubles de la Grand-Place est classé comme monuments. Suite aux études patri-

moniales et morphologiques menées depuis l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, plusieurs arrêtés d'extension de protection visant leur intérieur ont été pris par le Gouvernement bruxellois. L'assise de la Grand-Place elle-même a été classée comme site et plus de 150 immeubles ont été protégés dans la zone tampon, en particulier dans les rues débouchant sur la place et le long de la rue du Marché aux Herbes. Les campagnes continues de restauration des façades des maisons de la Place, initiées par la Ville, contrôlées et subsidiées par la Région,

permettent de conserver l'intégrité de l'ensemble⁴. Un travail important a aussi été mené sur la mise en lumière des édifices.

En plus des mesures spécifiques aux biens classés, des mesures particulières de contrôle du bien et de planification de la zone tampon sont mises en œuvre à l'initiative de la Ville de Bruxelles. Dans la zone tampon, qui comprend 26 îlots densément bâtis et soumis à la pression commerciale, immobilière et touristique, les défis pour conserver le tissu urbain traditionnel et les caractéristiques spécifiques du bâti ancien sont nombreux. Afin de relever ceux-ci, la Ville de Bruxelles, épaulée par la Région, a adopté en 2012 son premier Plan de Gestion avec comme objectifs de mieux coordonner les actions menées par les différents acteurs privés ou publics dans des champs d'actions très variés, relevant du patrimoine, de l'urbanisme, des voiries, de la mobilité, du tourisme, des affectations, du logement, et de valoriser davantage le bien et sa zone tampon. Dans ce cadre, un diagnostic général a été mené, mettant en lumière plusieurs problématiques : pression touristique, pression économique et évolution commerciale, pression immobilière, pression administrative, densification des intérieurs d'îlot, perte de morphologie, occupation inappropriée des voiries, accessibilité, trafic et stationnement, habitabilité et mixité, problématique des immeubles et des étages abandonnés, érosion et pollution, interventions d'urgence... Des efforts importants sont faits dans la zone pour réguler les occupations commerciales. Un nouveau plan de gestion, témoignant du travail transversal des différents services impliqués dans la gestion, courant jusqu'en 2021 est en cours d'approbation suite à sa soumission publique⁵.

APPROFONDIR LA CONNAISSANCE DU BIEN

Des campagnes de documentation patrimoniale et d'études sont réalisées en permanence par différents acteurs des administrations⁶ et du monde académique. Le Département du Patrimoine archéologique de la DMS mène des opérations d'archéologie préventive sur le bâti ancien à l'occasion de travaux de rénovation ou de restauration, soit préalablement aux travaux, soit de façon intégrée au chantier⁷. Toujours en matière d'archéologie et de connaissance de la ville médiévale et moderne, la Région soutient la campagne *Brussels Archaeological Survey* menée par le Centre de Recherche en Archéologie et Patrimoine de l'ULB qui propose des études archéologiques, architecturales et historiques des caves à Bruxelles en vue d'une compréhension du développement urbain de la cité du XIV^e au XIX^e siècle. Cet *Inventaire* analytique des caves et salles basses incluant consultations des archives et de la littérature, prospections et relevés *in situ*, donne une nouvelle lecture de l'histoire des édifices touchés par le bombardement de 1695 qui ne réduisit pas complètement le cœur de la ville en cendres⁸. Par ailleurs, en complément des dossiers de protection, des « états de références » des immeubles classés sont réalisés, pour la Région, par l'association momentanée APEB – MRAH, pour une cinquantaine d'immeubles de la zone tampon. Ils permettent de documenter de manière plus complète des biens protégés et de préparer leur restauration ; ils sont consultables au Centre de Documentation de Bruxelles Urbanisme et Patrimoine.

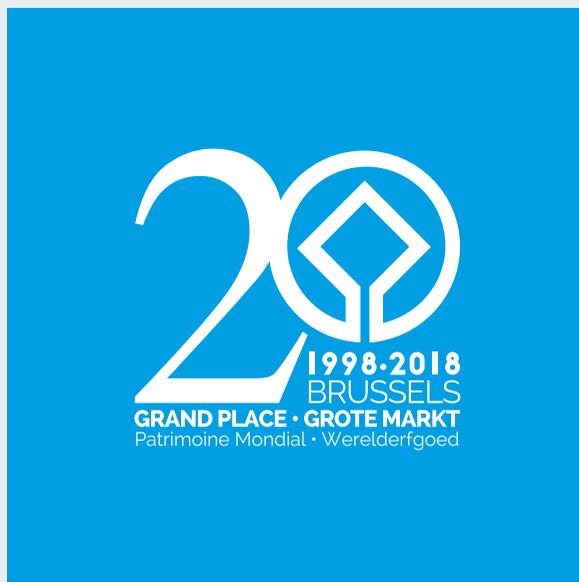
CÉLÉBRER L'AVENIR

Pour inaugurer cette vingtième année d'inscription au patrimoine

mondial, une nouvelle signalétique vient d'être installée par la Ville pour sensibiliser les passants et touristes entrant dans la zone Unesco. Le numéro de la collection *Bruxelles, Ville d'Art et d'Histoire* consacré à la Grand-Place et épuisé depuis de nombreuses années a été réédité en couleurs par la DMS. Un colloque scientifique a été organisé le 26 avril dernier par la Ville de Bruxelles pour présenter les avancées spectaculaires dans la réécriture de l'histoire de l'hôtel de ville et fera l'objet bientôt d'une publication. Une exposition est attendue à la Maison du Roi pour cet automne. Pour les prochaines décennies des défis de taille sont encore à relever. Des chantiers importants sont encore à prévoir, comme la restauration de la Maison du Roi et de l'hôtel de ville, celle de l'assiette de la place, la réalisation d'un plan d'intervention d'urgence patrimonial, l'installation d'un centre d'interprétation du patrimoine Unesco, une utilisation plus raisonnée de la place et de ses abords pour des événements qui participent à la promotion de sa valeur patrimoniale.

NOTES

1. L'hôtel Tassel, l'hôtel Solvay, l'hôtel van Eetvelde et la maison-atelier de Horta.
2. La liste indicative est un inventaire des biens que chaque État-Partie a l'intention de proposer pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.
3. <http://whc.unesco.org>.
4. JACQUES, C. et BERNARD, P., « Renaissance d'une façade baroque. Découverte et restitution au 53 rue des Éperonniers », *Bruxelles Patrimoines*, n° 25, 2017, p. 62-65.
5. <https://www.bruxelles.be/patrimoine-mondial-de-lunesco>.
6. CORDEIRO, P. et SCHWAIGER, A., « Évolution du bâti dans l'îlot sacré. Étude morphologique », *Bruxelles Patrimoines*, n° 10, 2014, p. 108-119.
7. MODRIE, S., « La connaissance et la gestion du patrimoine architectural. L'apport de l'archéologie du bâti », *Bruxelles Patrimoines*, n° 17, 2015, p. 26-47 ; MODRIE, S. et SOSNOWSKA, Ph., « L'expertise archéologique au service du chantier. Dialogues autour des opérations de restauration », *Bruxelles Patrimoines*, n° 25, 2017, p. 52-61.
8. BLARY, Fr., CHARRUADAS, P., SOSNOWSKA, Ph. et MODRIE, S., « Les caves anciennes de Bruxelles. Une « étude en profondeur » au service du patrimoine régional », *Bruxelles Patrimoines*, n° 25, 2017, p. 90-99.



COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Stéphane Demeter, Paula Dumont,
Murielle Lesecque, Griet Meyfroots,
Cecilia Paredes et Brigitte Vander
Bruggen

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Cecilia Paredes

COORDINATION DU DOSSIER

Stéphane Demeter

AUTEURS/COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Aurélie Autenne, Kristiaan Borret,
Bruno Campanella, Michel
Dechamps, Ann Degraeve, Stéphane
Demeter, Paula Dumont, Ludo
Gobin, Yves Hanosset, Claudine
Houbart, Pascale Ingelaere, Serge
Joris, Catherine Leclercq, Isabelle
Leroy, Marc Meganck, Cecilia
Paredes, Véronique Van Bunnan,
Hans Vandecandelaere, Brigitte Vander
Bruggen, Manja Vanhaelen, l'équipe de
visit.brussels, Thierry Wauters

TRADUCTION

Gitracom, David Kusman,
Ubiqu Belgium NV/SA

RELECTURE

Augusta Dörr, Martine Maillard
et le comité de rédaction

GRAPHISME

Polygraph'

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM printing

DIFFUSION ET GESTION DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.brussels

REMERCIEMENTS

Manon Boetman, Sophie Bouchard,
Philippe Charlier, Alfred de Ville de Goyet,
Jacques de Selliers, Farba Diop,
Marie-Laure Lectef

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, directrice générale de
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine/
Région de Bruxelles-Capitale,
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles.
Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout droit
de reproduction, traduction et adaptation
réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et Sites -
Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles
<http://patrimoine.brussels>
aatl.monuments@sprb.brussels

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et Sites de la
Région de Bruxelles-Capitale

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACW – Association Campanaire
Wallonne
ADUB – Archives du Département de
l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles
ARML – KULeuven, Centrale
Bibliotheek, Universiteitsarchief, Fonds
R.M. Lemaire
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
BUP/BSE – Bruxelles Urbanisme et
Patrimoine/Brussel Stedenbouw en
Erfgoed
CIRB – Centre d'Informatique pour la
Région bruxelloise
IAF – Association internationale de
Fauconnerie
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het
Kunstpatrionium / Institut royal du
Patrimoine artistique
SPRB/GOB – Service public régional
de Bruxelles / Gewestelijke
Overheidsdienst Brussel

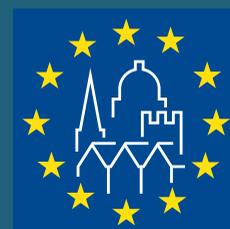
ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2018/6860/031

*Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands
onder de titel «Erfgoed Brussel».*



Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

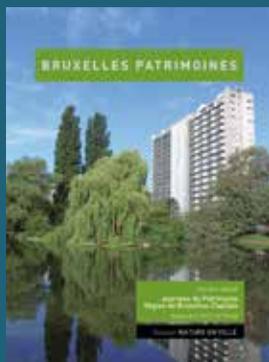
018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles

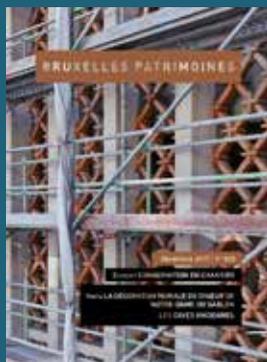
021 - Décembre 2016
Victor Besme

022 - Avril 2017
Art nouveau

Derniers numéros



023-024 - Septembre 2017
Nature en ville



025 - Décembre 2017
Conservation en chantier



026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes

2018 
EUROPEAN YEAR
OF CULTURAL
HERITAGE
#EuropeForCulture



urban
.brussels 

URBAIN BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
BRUSSEL STEDENBOUW EN ERFGOED

10 €



ISBN 978-2-87584-166-7